



Versailles, le

05 JUIL. 2024

Chers membres d'YCID,

Le Département des Yvelines, comme tous les départements, connaît une grave crise budgétaire due principalement à la crise du secteur immobilier qui le prive de 140 millions d'euros de recettes venant de la DMTO (droit de mutation à titre onéreux). Cette diminution de ses moyens l'oblige à se concentrer sur les activités relevant de ses compétences obligatoires et à diminuer ce qui relève de ses compétences facultatives. Dans ce contexte, le Département n'a pas d'autre choix que de répercuter la baisse budgétaire sur l'ensemble de ses politiques et dispositifs non obligatoires, dont la coopération internationale.

Je veux saluer ici la volonté du Président Bédier de continuer à soutenir au mieux cette politique qui honore le Département tout en adaptant le niveau de crédits qui lui est dédié.

YCID, dont la principale ressource vient de la dotation accordée par le Département, n'est donc pas épargné et doit adapter ses programmes et ses régimes d'aide à une dotation divisée par trois.

Le Conseil d'administration a ainsi pris en compte cette situation à un moment où il réfléchissait aussi à la manière d'améliorer la qualité et surtout la pérennité des projets cofinancés par le GIP.

L'enveloppe de soutien des projets est désormais affectée au montage du projet qui pourra être financé et confié à un opérateur local qui sera aussi chargé de rechercher les financements mobilisables dans le pays. YCID recherchera les financements mobilisables en France. Dorénavant, YCID appuiera et financera donc le montage des projets sur le terrain et la recherche de financements, mais ne financera plus directement vos actions, faute de budget.

D'autres dispositifs ont dû être supprimés, comme l'aide au transport international de matériel (ATIM), les prêts sur l'honneur pour le développement économique (YADEC) et l'appui aux stagiaires en entreprises (2EA).

Cependant, tout le secteur de l'animation et de la sensibilisation à la solidarité internationale, de l'appui à la mobilité jeunesse et de l'Education à la citoyenneté mondiale (ECM) est conservé, notamment car il dépend beaucoup des crédits accordés à YCID par l'Agence française de développement.

Nous sommes au défi de nous adapter et d'être résilients, collectivement, afin de pouvoir poursuivre nos actions de solidarité, de coopération, de sensibilisation et d'animation.

Nous aurons l'occasion de reparler de ce contexte et de ces réformes lors de l'Assemblée générale d'YCID prévue le 12 octobre.

Je sais pouvoir compter sur votre compréhension, votre dynamisme et votre volonté.

Solidairement vôtre,



Jean-Marie TETART
Président